



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BONAVENTURE
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Janine Larocque, trésorière de la Ville de Bonaventure :

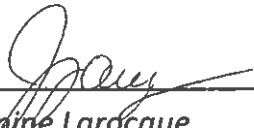
QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 127, Avenue Louisbourg, Bonaventure ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Ville, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Avis donné à Bonaventure, ce 26^e jour du mois de janvier 2026



Janine Larocque
Trésorière